



**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Vingt-septième réunion du Comité d'experts de la CEA

26 – 29 mars 2008

Quarante et unième session de la Commission

31 mars – 2 avril 2008



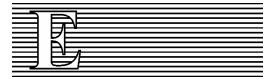
**COMMISSION DE
L'UNION AFRICAINE**

Troisième réunion du Comité d'experts

Troisième session de la CAMEF

**Première réunion annuelle conjointe de
la Conférence des ministres de l'économie et des finances
de l'UA et de la Conférence des ministres africains des
finances, de la planification et du développement
économique de la CEA**

Addis-Abeba



Distr.: Générale
E/ECA/COE/27/15
AU/CAMEF/EXP/15(III)
Date: 25 février 2008

Français
Original: Anglais

Appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD

1.0. Introduction

En 2002, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de faire du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) le cadre de référence dans lequel la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, apporterait son appui au développement de l'Afrique. C'est ainsi que le système des Nations Unies s'est doté d'une structure globale aux niveaux mondial, régional et national pour soutenir l'initiative et assurer le maximum de résultats. En sa qualité d'organe régional de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en Afrique, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a été chargée de coordonner l'appui de l'ONU au NEPAD aux niveaux régional et sous-régional (résolution 57/7 adoptée par l'Assemblée générale en 2002). À cet effet, un mécanisme de consultation régionale a été établi en 2002 pour assurer la coopération et coordonner l'appui au NEPAD de l'ensemble des institutions et organismes des Nations Unies opérant en Afrique, la CEA étant le coordonnateur désigné. Des groupes thématiques correspondant aux priorités du NEPAD ont été créés dans le cadre dudit mécanisme et ont été constamment réorganisés pour assurer un appui efficace à la mise en œuvre du NEPAD. Les groupes thématiques sont actuellement au nombre de neuf:

- (a) Développement de l'infrastructure (coordonnateur: CEA);
- (b) Gouvernance (coordonnateur : Programme des Nations Unies pour le développement: PNUD);
- (c) Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural (coordonnateur: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture: FAO);
- (d) Environnement, population et urbanisation (coordonnateur: Programme des Nations Unies pour les établissements humains: ONU-Habitat);
- (e) Mise en valeur des ressources humaines, emploi et VIH/sida (coordonnateur: Fonds des Nations Unies pour l'enfance: UNICEF);
- (f) Science et technologie (coordonnateur: UNESCO);
- (g) Plaidoyer et communications (coordonnateur: Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique);
- (h) Paix et sécurité (coordonnateur: Département des affaires politiques du secrétariat de l'ONU);
- (i) Industrie, Commerce et accès aux marchés (coordonnateur: Organisation des Nations Unies pour le développement industriel: ONUDI).

En 2003, tenant compte de la Déclaration de Maputo, les chefs d'État africains ont exprimé le désir de voir le NEPAD correctement incorporé dans les structures et mécanismes de l'Union africaine. Il s'ensuivit toute une série de réunions, de séances de réflexion et de déclarations supplémentaires entre 2004 et 2007. Face à cette nouvelle réalité, il a été décidé à la septième réunion de consultation régionale (RCR) tenue les 14 et 15 novembre 2006 à Addis-Abeba que les groupes thématiques, exclusivement axés jusque-là sur la mise en œuvre du NEPAD, devraient aligner de façon claire et vérifiable, leurs programmes et ressources sur les priorités de l'UA. Les participants à la réunion ont également demandé d'améliorer la coopération et la coordination entre l'ONU et la Commission de l'Union africaine (CUA), le secrétariat du NEPAD, la Banque africaine de développement (BAD) et les communautés économiques régionales (CER). Ils ont également approuvé l'élargissement du mécanisme de consultation régionale à la Commission de l'Union africaine.

La Déclaration sur le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'UA, signée en novembre 2006 par le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la CUA, a établi le cadre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Ce cadre, fondé sur les besoins et priorités stratégiques de l'UA, constitue le cadre stratégique global de la coopération de l'ONU avec l'UA. La déclaration invite les organismes et organisations de l'ONU à aligner l'appui au NEPAD sur ce cadre.

Exposant un état actualisé de l'appui du système des Nations Unies à l'UA et au programme du NEPAD, le présent rapport donne un aperçu de l'appui à l'UA et au NEPAD depuis la septième réunion de consultation régionale, attire l'attention sur l'appui fourni par la CEA, notamment au processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, souligne les principales questions et recommandations de la huitième réunion de consultation régionale, y compris celles relevant de la coordination sous-régionale et indique les résultats et les effets de l'appui qui a été fourni. En conclusion, il présente, pour examen et approbation par les ministres, un certain nombre de propositions sur la voie à suivre, en vue d'un appui efficace à l'UA et au NEPAD.

2.0. Appui du système des Nations Unies à l'UA et au NEPAD

La présente section donne un aperçu des principales activités menées en 2007 par les groupes et sous-groupes thématiques des organismes et des organisations des Nations Unies opérant en Afrique en appui à l'UA et au NEPAD. Elle fait fond sur les rapports établis par les groupes et sous-groupes lors de la huitième réunion de consultation régionale annuelle tenue les 5 et 6 novembre 2007.

2.1. Développement de l'infrastructure

La CEA est chargée de coordonner ce groupe thématique qui comprend quatre sous-groupes, à savoir eau, énergie, TIC et transport.

Eau: Le sous-groupe, qui mène ses activités sous l'impulsion de UN-Water/Africa, a contribué activement au renforcement de la coopération régionale en 2007. Les membres du groupe ont collaboré étroitement avec les groupes de l'eau des communautés économiques respectives, ainsi qu'avec le Réseau africain des organisations de mise en valeur des bassins fluviaux. La Commission de l'UA et le secrétariat du NEPAD ont été étroitement associés aux activités de UN-Water/Africa. Les activités conjointes du groupe ont été, notamment, l'appui institutionnel soutenu au Conseil des ministres africains responsables de l'eau (AMCOW), la définition de positions et points de vue communs sur l'eau, la publication de documents d'orientation essentiels sur l'eau et la mise en place de mécanismes de financement.

Énergie: UN-Energy/Africa a déployé des efforts louables pour améliorer l'appui de l'ONU à la mise en œuvre des composantes du NEPAD liées à l'énergie. Le groupe coopère avec les organes ministériels africains coordonnateurs de l'énergie. La coopération couvre un certain nombre de domaines comme: a) le renforcement des capacités de prise de décision aux niveaux national et sous-régional; b) l'appui à la Commission de l'UA pour l'élaboration d'une vision africaine de l'énergie à l'horizon 2030 et c) la conception d'instruments permettant de combler les lacunes institutionnelles face aux faibles niveaux d'accès et de consommation de l'énergie dans les zones

rurales. Au niveau international, UN-Energy/Africa contribue à la définition des points de vue et/ou positions de l'Afrique sur des questions clefs.

Technologies de l'information et de la Communication: En l'absence d'un groupement inter-institutions officiel, la CEA, en étroite collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies, la Commission de l'UA, le secrétariat du NEPAD et la BAD, joue le rôle de chef de file du sous-groupe. En 2007 les principales activités menées ont découlé du Plan d'action à court terme pour les infrastructures du NEPAD. D'autres domaines d'intervention clefs ont été notamment le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information et du Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir, ainsi que du Sommet Connect Africa, tenu en octobre 2007 à Kigali.

Transport: En attendant la mise en place d'un groupement inter-institutions officiel chargé des questions liées aux transports, la CEA, en étroite collaboration avec la Commission de l'UA, assume la responsabilité de ce sous-groupe. La collaboration du sous-groupe avec les institutions africaines a porté sur les principales décisions prises par les institutions régionales. La Déclaration de Durban adoptée par la première Conférence des ministres de l'Union africaine chargés du transport routier (Afrique du Sud, octobre 2007), a créé une nouvelle dynamique. Le système des Nations Unies a appuyé le programme du NEPAD relatif au transport et a activement participé aux conférences ministérielles pertinentes.

2.2. Gouvernance

Le PNUD est le coordonnateur du groupe thématique sur la gouvernance qui est organisé autour de deux sous-thèmes: i) la gouvernance politique (PNUD) et ii) la gouvernance économique et d'entreprise (CEA).

Gouvernance politique: La principale activité menée en 2007 au titre de ce sous-thème a consisté à apporter un appui au Mécanisme d'évaluation intra-africaine et au sixième Forum sur la gouvernance en Afrique. Le PNUD a collaboré très étroitement avec la CEA et la BAD pour fournir des services consultatifs au plus haut niveau et, de concert avec d'autres membres du groupe, a régulièrement participé aux réunions du Comité directeur du NEPAD, aux réunions des chefs d'État et de gouvernement, ainsi qu'au Forum du partenariat pour l'Afrique.

Gouvernance économique: L'appui apporté dans le cadre de ce sous-thème a favorisé la création d'un environnement propice à l'investissement et à la croissance économique, l'application des réformes économiques nécessaires, la restructuration de l'aide internationale et la réduction du fardeau de la dette. Pour ce faire, la CEA a contribué à l'amélioration de la politique macroéconomique grâce au *Rapport économique sur l'Afrique 2007* et à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique. En outre, ses publications préconisant des politiques économiques saines ont été d'importants instruments de transmission des recommandations concrètes que la Commission adresse aux fonctionnaires des États membres.

2.3. Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) assume le rôle de coordonnateur de ce groupe. De novembre 2006 à octobre 2007, plusieurs membres du groupe, en particulier les organismes ayant leur siège à Rome, ont collaboré pour mettre en oeuvre un certain nombre d'activités à l'appui du programme de l'UA et du NEPAD relatif à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et au développement rural. Ils ont notamment apporté un appui à la mise en oeuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) et à plusieurs conférences ministérielles liées à la sécurité alimentaire et au développement agricole. Un appui a également été fourni au secrétariat du NEPAD et à plusieurs entités et initiatives régionales et sous-régionales.

2.4. Environnement, population et urbanisation

ONU-Habitat est le coordonnateur de ce groupe qui a axé ses activités sur trois domaines thématiques, à savoir le programme de villes durables du NEPAD coordonné par ONU-Habitat ; le contrôle des données et l'évaluation des progrès accomplis pour réaliser les objectifs du NEPAD en matière d'environnement, de population et d'urbanisation, dont les coordonnateurs sont le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Organisation météorologique mondiale(OMM); la conception et la mise en oeuvre de l'initiative du NEPAD relative à l'environnement dont le coordonnateur est le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Il est à noter que le PNUE et le secrétariat du NEPAD ont fourni un appui technique et financier aux CER pour les aider à élaborer des plans d'action sous-régionaux de l'environnement dans le cadre de l'initiative du NEPAD concernant les cinq sous-régions du continent.

2.5. Mise en valeur des ressources humaines, emploi et VIH/sida

L'UNICEF est l'organisme chargé de coordonner les activités de ce groupe qui comprend trois sous-groupes thématiques: Mise en valeur des ressources humaines, dont le coordonnateur est l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture - UNESCO (avec l'appui de l'UNICEF); Emploi, dont le coordonnateur est le BIT; et VIH/sida, dont le coordonnateur est ONUSIDA. Le groupe thématique a établi un plan de travail conjoint UA/NEPAD-ONU/UNICEF comprenant des prestations spécifiques alignées sur les priorités de l'UA/NEPAD pour 2007, dictées par le Programme décennal de renforcement des capacités de l'UA. En outre, des membres du groupe ont, en collaboration avec la Commission de l'UA œuvré, pour appuyer la mise au point d'une série d'indices et d'un recueil permettant de mesurer les progrès accomplis et les engagements pris par rapport aux déclarations sur le VIH, et d'assurer le suivi de ces engagements. Le groupe a également contribué à la mise en oeuvre du Plan d'action de la deuxième Décennie de l'éducation en Afrique. Les membres du groupe ont conjointement participé aux activités annuelles stratégiques de l'UA/NEPAD en faveur de la survie, du développement et de la protection de l'enfant.

2.6. Science et technologie

L'UNESCO est le coordonnateur des activités de ce groupe et la CEA le vice-coordonnateur désigné. Le groupe a participé activement à l'élaboration du plan d'action consolidé de l'UA/NEPAD en matière de science et de technologie, qui a été adopté par le Sommet de l'UA à Addis-Abeba en janvier 2007. En octobre 2007, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté un plan, prévoyant

des activités conjointes avec d'autres organismes, pour contribuer à la mise en œuvre dudit plan d'action global.

2.7. *Plaidoyer et communications*

Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique est le coordonnateur de ce groupe et la CEA en est le vice-coordonnateur désigné. Le groupe a collaboré avec le secrétariat du NEPAD pour la préparation et la présentation du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du NEPAD. Plusieurs membres du groupe ont participé à l'atelier sur les communications, organisé par le NEPAD du 12 au 14 avril 2007 au Ghana, ainsi qu'aux réunions de suivi et autres manifestations.

2.8. *Paix et sécurité*

Le Département des affaires politiques du secrétariat de l'ONU est le coordonnateur de ce groupe qui comprend trois sous-groupes: Architecture de paix et de sécurité de l'UA, dont le coordonnateur est le Département des opérations de maintien de la paix; Reconstruction et développement après un conflit, dont le coordonnateur est le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR); Droits de l'homme, justice et réconciliation, dont le coordonnateur est le Haut Commissariat aux droits de l'homme.

Architecture de paix et de sécurité de l'UA: L'équipe d'appui à la paix a été formée par le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU et l'Union africaine pour appuyer la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités, précisément pour «fournir un appui à l'Union africaine pour l'aider à mettre en place la Force africaine d'intervention et à assurer la planification, le déploiement et la gestion des missions de maintien de la paix». Depuis le début de ses activités en janvier 2007, le sous-groupe a activement appuyé la Division des opérations de paix de l'Union africaine et la Commission de l'UA, dans les domaines de la formation, des forces armées, de la police, de la logistique, des finances et des communications.

Reconstruction et développement après un conflit: Le sous-groupe a apporté un appui à l'UA pour l'aider à élaborer une politique stratégique en matière de reconstruction et de développement après un conflit. Il a également, en tant que groupe et grâce aux efforts individuels des institutions membres, appuyé ardemment les activités liées à la mise en œuvre de la politique de l'UA en matière de reconstruction et de développement après un conflit. Dans le cadre de l'appui au renforcement des capacités, les membres du sous-groupe ont fourni à l'UA un appui financier, matériel et technique. Le sous-groupe a entrepris la préparation des rapports d'évaluation de pays pour décrire la situation du relèvement et de la reconstruction après un conflit dans 12 pays.

Droits de l'homme, justice et réconciliation: Pendant la période concernée, le sous-groupe a tenu une série de réunions avec des partenaires comme la Commission de l'Union africaine et la Cour des droits de l'homme sur la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités. Ces réunions et autres consultations avec des entités continentales comme la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ont abouti à l'adoption, par la Commission africaine, d'une résolution appuyant la mise en œuvre du Programme.

2.9. Industrie, commerce et accès aux marchés

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) est le coordonnateur de ce groupe, dont les membres ont mené plusieurs activités à l'appui de l'UA et du NEPAD. Les activités dont l'ONUDI est le chef de file ont englobé des réunions de groupe d'experts consacrées à l'enquête sur la qualité de l'infrastructure en Afrique et à l'emploi des jeunes. Les activités dont la CNUCED est le chef de file ont porté notamment sur le Programme de commerce régional de la Communauté de l'Afrique de l'Est et le renforcement des capacités en matière de négociation des accords de partenariat économique. Le Centre du commerce international a été le chef de file de la mise en œuvre du Programme de soutien au commerce du COMESA.

3.0. Appui de la CEA à l'UA et au NEPAD

3.1. Appui général

Conformément à son mandat, la CEA appuie les priorités de l'Union africaine et du NEPAD. Tenant compte du nouveau contexte de développement qui exige toute une série de mesures, des dispositions et d'actions pour la mise en œuvre effective du programme d'intégration de l'UA et des programmes sectoriels du NEPAD, elle a fait de l'intégration régionale un domaine d'intervention clef et a aligné ses priorités sur les programmes de l'UA et du NEPAD. Les programmes biennaux de la CEA reflètent la nature et la portée des programmes de l'UA et du NEPAD. L'appui fourni à l'UA et au NEPAD englobe des études analytiques, des services consultatifs, des activités de plaidoyer et de renforcement des capacités. La CEA a également apporté un appui technique à la Commission de l'UA, au secrétariat du NEPAD, au secrétariat Mécanisme d'évaluation intra-africaine, au groupe dudit Mécanisme, aux CER, ainsi qu'à d'autres organes d'exécution aux niveaux sous-régional et national.

La CEA fournit un appui tangible à la Commission de l'UA et au secrétariat du NEPAD dans le cadre du programme de coopération établi entre l'ONU et l'Union africaine et du mémorandum d'accord signé par la Commission et le secrétariat du NEPAD. Au titre Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, elle apporte un appui à l'UA et aux CER dans deux domaines, à savoir santé et infrastructure. En ce qui concerne la santé, de concert avec ses partenaires, la CEA apporte une assistance technique aux CER pour les aider à mettre en place des mécanismes régionaux d'achats en grande quantité et de production locale de médicaments et produits génériques contre le sida. Dans le cadre du groupe UN-Energy/Africa, la CEA a appuyé la Commission de l'UA pour l'aider à élaborer une vision et une politique africaines de l'énergie. Elle aide également la Commission à élaborer un plan directeur des transports.

La CEA a appuyé la mise en œuvre d'initiatives du NEPAD comme le Plan d'action à court terme pour les infrastructures et le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP). Elle continue de fournir une assistance dans de nombreux autres domaines tels que les TIC, la mise en valeur des ressources en eau, le commerce et l'intégration régionale et l'égalité entre les sexes. En outre, elle participe activement aux Sommets de l'UA et aux réunions du Comité directeur du NEPAD. Elle apporte des avis et des contributions techniques, en particulier dans le débat sur l'intégration du NEPAD dans les structures et mécanismes de l'UA.

Le Groupe d'appui au NEPAD, créé à la Division du NEPAD et de l'intégration régionale de la CEA, a mené des activités clefs tendant à renforcer l'appui du système des Nations Unies, à savoir service fonctionnel de la Réunion de consultation régionale; appui fonctionnel aux neuf groupes thématiques du mécanisme de consultation régionale; établissement de publications de fond. Son bulletin hebdomadaire, *NEPAD Briefs*, est un outil important de promotion qui se fait le défenseur du NEPAD et fait connaître au public les activités liées au NEPAD. Le Groupe d'appui s'apprête à organiser un atelier à l'intention des journalistes afin de renforcer la couverture et le suivi médiatiques du NEPAD.

En mettant davantage l'accent sur le renforcement de la collaboration avec les CER pour faciliter l'intégration régionale et répondre aux besoins particuliers de l'Afrique, les bureaux sous-régionaux de la CEA s'emploient à définir des programmes pluriannuels avec les CER. Il est prévu de signer avec eux des mémorandums d'accord précisant les modalités de la mise en œuvre de ces programmes pluriannuels. La CEA et les CER pourraient ainsi mobiliser leurs ressources collectives pour mettre en œuvre le programme d'intégration régionale créer des synergies et améliorer les capacités d'exécution. Les bureaux sous-régionaux s'emploient également à regrouper les organismes des Nations Unies à l'appui de l'UA et du NEPAD au niveau sous-régional. Pour ce faire, ils élaborent des documents de synthèse et mènent des discussions avec les organismes des Nations Unies opérant dans leurs sous-régions respectives, en particulier les organismes ayant une présence sous-régionale.

En outre, les bureaux sous-régionaux continuent de faciliter les activités de renforcement des capacités des CER et la mise en œuvre des projets d'infrastructures. Dans le domaine de l'appui institutionnel au NEPAD, ils poursuivent leur assistance aux bureaux nationaux et sous-régionaux de coordination du NEPAD et à leurs équipes régionales respectives, par des services consultatifs et le service fonctionnel des réunions. Pour assurer la prise en compte des priorités du NEPAD dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), un certain nombre de bureaux sous-régionaux ont aidé des pays membres à préparer et diffuser des documents techniques sur les progrès accomplis et les perspectives concernant la mise en œuvre du NEPAD et la réalisation des OMD. Ces documents proposent un cadre stratégique relatif à la réalisation des OMD dans les sous-régions respectives par la mise en œuvre du NEPAD.

3.2. Appui de la CEA au Mécanisme d'évaluation intra-africaine

3.2.1. Rappel

Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, qui découle du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement africains en tant que mécanisme d'échange entre collègues et d'auto-évaluation pour donner suite à la déclaration du NEPAD sur la démocratie et la gouvernance politique, économique et d'entreprise. Ce mécanisme novateur montre la détermination des responsables africains en matière de bonne gouvernance. Bien qu'il s'agisse d'un instrument auquel les États membres de l'Union africaine adhèrent sur une base volontaire, la CEA, en tant que partenaire stratégique du Mécanisme reçoit un nombre considérable et sans cesse croissant de demandes d'assistance technique et de services consultatifs, étant donné que ce processus d'évaluation est crucial pour la mise en œuvre efficace du NEPAD.

Même si aucun mémorandum d'accord officiel n'a été signé entre la CEA et le secrétariat du Mécanisme d'évaluation, il a été considéré que la Commission serait responsable de la gouvernance économique et du développement socio-économique ainsi que des principaux aspects de la gouvernance politique, lors des missions d'examen dans les pays.

Pour répondre systématiquement à la demande croissante d'assistance technique, la CEA a pris les dispositions institutionnelles nécessaires en créant, en septembre 2006, un Groupe d'appui au Mécanisme d'évaluation intra-africaine au sein de sa structure organisationnelle.

3.2.2. Contributions de la CEA au Mécanisme d'évaluation intra-africaine

Depuis la création du Mécanisme, elle a contribué largement et participé activement à toutes les étapes du processus. Pendant la période à l'examen, elle a continué de contribuer pour une bonne part à la mise en œuvre réussie du processus, en axant notamment son action sur quatre (4) domaines.

Services consultatifs

La CEA a fourni aux États membres participant au Mécanisme de nombreux services consultatifs dans le cadre de leur processus d'évaluation à savoir: (i) Missions d'appui aux pays participant au Mécanisme (Mali); (ii) Missions d'appui au suivi (Mozambique et Bénin); et (iii) Missions d'examen dans les pays (Bénin, Burkina Faso, Nigéria et Ouganda). Lors de la période à l'examen, l'Algérie, l'Afrique du Sud (Juillet 2007) et le Bénin (janvier 2008) ont été évalués par le Forum des chefs d'État et de gouvernement.

Au cours de ces missions, la CEA a évalué l'indépendance du processus, l'adéquation des dispositions et des mécanismes institutionnels mis en place par le pays pour son auto-évaluation, analysé les auto-évaluations des pays, en ayant des consultations et des échanges approfondis avec les parties prenantes au niveau national et collaboré à l'élaboration des rapports d'examen de pays et du programme d'action national.

Ateliers de formation

La CEA a lancé un processus d'échange entre collègues et organisé en juin 2007, un atelier de formation sur la «Participation des organisations de la société civile au Mécanisme d'évaluation intra-africaine». Cet atelier qui a rassemblé des représentants francophones des organisations de la société civile (OSC), visait à exposer les meilleures pratiques à adopter et les erreurs à éviter à partir de l'expérience des pays qui ont été les premiers à appliquer le Mécanisme (Algérie, Bénin, Maurice, Ghana, Kenya et Rwanda). L'atelier a permis aux représentants des OSC d'utiliser des outils et des méthodes stratégiques pour participer concrètement et efficacement au processus et de constituer des réseaux en vue de leur participation future aux systèmes de gouvernance nationale. À cette occasion, la CEA a mis au point un manuel de formation à l'intention des OSC (en français), qui est maintenant disponible.

Promotion du processus

En tant que premier partenaire stratégique du processus, la CEA s'est employée à mieux faire connaître le concept du Mécanisme et le processus d'évaluation intra-africaine au sein de la communauté internationale. Elle a donné des orientations concernant l'analyse de la méthodologie et des instruments du Mécanisme d'évaluation, fait intégrer le programme d'action national, relatif au Mécanisme dans les stratégies nationales de développement existantes et proposé un cadre de financement stratégique du programme d'action national, en élaborant une méthode d'évaluation des coûts basée sur diverses hypothèses (sur les trois études de cas de pays, celle concernant le Ghana est maintenant achevée); présenté des exposés lors de nombreux forums tels que la Table ronde OCDE-NEPAD sur le thème "Renforcer l'évaluation des conditions de l'investissement et la réforme dans les pays du NEPAD", et proposé ses compétences à l'Équipe spéciale de haut niveau sur la mise en œuvre du droit au développement créée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU,.

Base de données d'experts africains indépendants

En exécutant le mandat qui lui a été confié, à savoir contribuer à l'institutionnalisation et à l'intégration de l'appui au processus du Mécanisme d'évaluation, la CEA a créé une base de données d'experts africains et de la diaspora dans le domaine de la gouvernance en vue d'aider le secrétariat du Mécanisme basé sur le continent à identifier des experts africains indépendants et compétents dans tous les domaines de la gouvernance en vue des missions d'examen de pays. À ce jour, la base de données de la CEA, qui s'enrichit régulièrement, comprend plus de 170 profils.

4.0. Huitième réunion de consultation régionale

La huitième réunion de consultation régionale des organismes des Nations Unies opérant en Afrique au titre de l'appui à l'UA au NEPAD s'est tenue les 5 et 6 novembre 2007 pour tirer parti des résultats de la septième consultation régionale et resserrer le partenariat avec la Commission de l'UA et le secrétariat du NEPAD. Mme Asha Rose Migiro, Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies a honoré la réunion de sa présence. Des représentants de haut niveau de la Commission de l'UA, du secrétariat du NEPAD et de la plupart des organismes des Nations Unies étaient également présents. Les commissions économiques régionales, la Banque africaine de développement et d'autres organismes multilatéraux étaient en outre représentés. La réunion a permis de partager des informations et des leçons tirées de l'expérience acquise ainsi que des recommandations concrètes et applicables sur : les moyens de renforcer l'efficacité du système; la mise en oeuvre accélérée du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine; l'institutionnalisation de la coordination sous-régionale de l'appui de l'ONU à l'Union africaine et au NEPAD; la poursuite de la mise en œuvre du programme régional de reconstruction après un conflit et les efforts interinstitutions de consolidation de la paix.

4.1. Le système des groupes thématiques

Les participants à la réunion ont estimé le bon fonctionnement du système des groupes thématiques indispensable pour améliorer l'efficacité et la cohérence de l'appui fourni à l'UA et au NEPAD. Ils ont réaffirmé la nécessité: d'assurer un engagement et un encadrement plus marqués; d'aborder les problèmes tant structurels que systémiques; d'améliorer la responsabilisation; de

renforcer la coordination et la collaboration; d'accroître la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités; de mettre en place un système de suivi et d'évaluation plus rigoureux; d'améliorer la communication, l'information et la sensibilisation. Dans ce contexte, la réunion de consultation régionale a préconisé un renforcement de l'encadrement, la création d'un comité directeur et l'harmonisation des activités des groupes thématiques avec les priorités de l'UA et du NEPAD dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'UA. La réunion de consultation régionale a également demandé aux groupes thématiques d'établir des plans d'activités de triennaux et de tenir compte de questions multisectorielles telles que les femmes, la santé et la culture.

4.2. Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine

Les participants à la réunion de consultation régionale ont réaffirmé leur attachement à une mise en œuvre efficace du Programme décennal de renforcement des capacités de l'UA. Ils ont reconnu la nécessité: de tenir compte des besoins prioritaires de la Commission de l'UA dans le cadre de coopération UA-ONU; d'accroître les capacités internes de l'UA pour coordonner l'appui fourni au titre du Programme; et de faire participer la Banque africaine de développement au Programme. À cet égard, les participants ont recommandé de poursuivre la mise en place du cadre destiné à intégrer les accords de coopération et les accords bilatéraux en vigueur entre les organismes des Nations Unies et l'UA, et de jeter les bases de l'assistance de l'ONU au renforcement des capacités de l'UA. Ils ont demandé une action plus énergique de la part de la Commission de l'UA et invité la Banque africaine de développement à participer à la mise en œuvre du Programme.

4.3. Coordination sous-régionale de l'appui de l'ONU à l'UA et au NEPAD

En ce qui concerne la coordination sous-régionale, les participants à la réunion de consultation régionale ont approuvé les recommandations de la réunion du groupe spécial d'experts qui s'est tenue en octobre 2007 pour examiner le rapport sur l'évaluation du système des groupes thématiques et qui a permis de débattre des questions relatives à la coordination sous-régionale. Ils ont constaté un déséquilibre entre les interventions régionales et nationales en matière de développement, et l'absence presque totale de coordination au niveau sous-régional. Ils ont aussi noté que les activités des organismes des Nations Unies étaient mal connues au niveau sous-régional, notamment pour ce qui est de leurs principaux domaines d'intervention, de leurs modalités de fonctionnement et de leurs mécanismes de coordination. Toutefois, les participants ont reconnu que la coordination sous-régionale pourrait s'avérer difficile, si les questions d'intégration régionale n'étaient pas clairement prises en compte dans le système des groupes thématiques. À cet égard, ils ont approuvé la recommandation préconisant de faire le point de la situation pour déterminer les organismes présents et dotés de programmes au niveau sous-régional, leurs différents domaines d'interventions, ainsi que les mécanismes de coordination existants afin d'identifier les lacunes et les carences. Les participants à la réunion ont également approuvé la recommandation tendant à ce que l'intégration régionale soit abordée à l'échelle du système des groupes thématiques pour accroître la coordination au niveau sous-régional, et renforcer les capacités des communautés économiques régionales.

4.4. Reconstruction et développement après un conflit

Les participants à la réunion de consultation régionale ont admis que le thème de la réunion, à savoir reconstruction et développement après un conflit, était une question complexe et multidimensionnelle, mobilisant de nombreux acteurs et interventions aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national. Ils ont mis en avant la nécessité de mieux coordonner les efforts et de tenir dûment compte des questions de parité entre les sexes, d'émancipation des femmes, d'emploi des jeunes ainsi que des aspects socio culturels, environnementaux et autres problèmes sectoriels dans les interventions portant sur la reconstruction et le développement après un conflit. Ils ont également reconnu la nécessité de fournir des ressources suffisantes pour soutenir les efforts de reconstruction et de développement des pays sortant d'un conflit ainsi que d'améliorer la sensibilisation aux politiques de l'UA à cet égard. Dans ce contexte, ils ont recommandé de coordonner les efforts à différents niveaux pour assurer la cohérence et l'efficacité de l'appui fourni à cette fin. Ils ont demandé que la politique de l'UA en matière de reconstruction et de développement après un conflit soit appliquée sans tarder, afin d'améliorer la situation sur le terrain des pays se relevant d'un conflit ou ayant connu un conflit. Ils ont formulé plusieurs recommandations sur la coopération et la collaboration, le renforcement de la participation de toutes les parties prenantes et le financement des programmes.

5.0. Résultats globaux et incidences

L'application des recommandations de la septième réunion de consultation régionale a eu notamment pour résultats la commande d'une étude extérieure du système des groupes thématiques dans le but d'améliorer son efficacité et sa rentabilité opérationnelle et l'organisation d'une réunion de groupe d'experts pour examiner le rapport. Un autre résultat notable est le renforcement de la coordination de l'appui fourni par l'ONU à l'UA et au NEPAD, y compris le repositionnement du secrétariat de la réunion de consultation régionale à la CEA, autour d'un coordonnateur stratégique. De surcroît, les bureaux sous-régionaux de la CEA ont amorcé des discussions sur la question de la coordination sous-régionale avec les organismes de l'ONU, dans leur sous-régions respectives. Le groupe thématique sur le thème plaidoyer et communications a entrepris d'élaborer une stratégie globale de communication et de plaidoyer pour le NEPAD. En outre, la CEA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique ont fourni des services consultatifs à la Commission de l'UA et au secrétariat du NEPAD. Néanmoins, peu de progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'intégration des femmes et des jeunes dans les groupes thématiques, et il n'y a pas eu de suivi et d'évaluation systématiques des activités du groupe.

Autres résultats importants: la création de deux nouveaux groupes thématiques par la réunion de consultation régionale et le rôle de coordonnateur stratégique confié à la CEA. La CEA participe dorénavant davantage aux réunions des groupes thématiques et assure leur secrétariat. Les réunions de consultation régionale sont maintenant convoquées régulièrement – une fois par an à Addis-Abeba - pour stimuler la participation. La présence de la Vice-Secrétaire générale à la dernière réunion de consultation atteste de l'importance accordée au processus de consultation. La Commission de l'UA, le secrétariat du NEPAD et les commissions économiques régionales participent de plus en plus à la réunion de consultation régionale et aux réunions et activités des groupes thématiques. La Commission de l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD coprésident dorénavant les réunions du mécanisme de consultation et des groupes thématiques. Ainsi, la réunion

de consultation régionale bénéficie d'un plus grand poids, les groupes thématiques sont mieux coordonnés, il existe une plus grande interaction entre eux et leurs activités sont mieux ciblées dans un souci de pertinence et d'efficacité. Les organismes des Nations Unies continuent de fournir des ressources matérielles et financières importantes au système des groupes thématiques et de réaliser un nombre croissant de projets. La communication entre la CEA, le secrétariat du NEPAD, la Commission de l'Union africaine et certains coordonnateurs de groupes thématiques s'est intensifiée. La communication et la sensibilisation sont continues et l'UA et le NEPAD jouissent d'un appui renforcé aux niveaux national, régional et international.

Dans l'ensemble, la septième réunion de consultation régionale a suscité une dynamique importante en faveur d'un appui de l'ONU au NEPAD, y compris le renforcement des partenariats avec les organisations africaines régionales et sous-régionales. Cependant, malgré les résultats obtenus, de nombreux défis restent à relever. Il est indispensable d'améliorer la performance des différents groupes thématiques et de faire participer davantage les organismes régionaux et sous-régionaux à leurs activités. En outre, la coordination sous-régionale est loin d'être systématisée. La CEA et les autres organismes des Nations Unies ont donc décidé d'intensifier leurs efforts pour appliquer pleinement les recommandations de la septième réunion de consultation régionale, afin d'améliorer encore les résultats.

Pour ce qui est de l'appui au processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, les services consultatifs, l'assistance technique et les ateliers de formation de la CEA ont grandement contribué à faire progresser la mise en œuvre du processus du Mécanisme dans les pays participants, comme le montrent les documents officiels, les résultats des recherches sur Internet et les observations de l'évaluation ultérieure, ainsi que la demande incessante de services consultatifs de la CEA. Grâce à cet appui de la CEA, les efforts déployés par les pays participants au Mécanisme pour instaurer une bonne gouvernance sont devenus plus efficaces, ce qui a permis l'adoption de meilleures pratiques en matière de codes et de normes. Les ateliers de formation au Mécanisme ont favorisé la mise en place d'un processus techniquement efficace dans les États membres, grâce à une plus grande participation des parties prenantes et ont permis de le rendre plus crédible, plus transparent et moins manipulable politiquement. Une plus grande présence des organisations de la société civile dans le processus améliorerait la gouvernance et le développement économique dans les pays participants.

L'étude sur le financement et l'évaluation des coûts des programmes d'action nationaux se rapportant au mécanisme et réalisée par la CEA permettra aux pays participants d'élaborer systématiquement un cadre formel pour une évaluation de ces programmes. D'une manière générale, elle devrait aboutir à la création chiffrée d'un modèle permettant aux pays participants au Mécanisme d'évaluer les dépenses du programme d'action, notamment lorsque les dépenses liées au Mécanisme d'évaluation et au plan d'action national empiètent sur d'autres initiatives telles que les stratégies de réduction de la pauvreté. En conclusion, l'impact global de ces réalisations et activités dans les pays participant au Mécanisme a été significatif et concret.

6.0. Bilan de l'expérience acquise et la voie à suivre

Maintenir l'élan actuel et intensifier l'appui fourni à l'UA et au NEPAD, suppose la mise en œuvre de plusieurs recommandations. Le renforcement des engagements et de l'appui institutionnelle, ainsi que des efforts concertés de la part de toutes les parties concernées : les

organismes et organisations des Nations Unies, la Commission de l'UA, le secrétariat du NEPAD et les commissions économiques régionales. La coopération entre les organismes participants est également essentielle.

La communication inter et intra groupes doit être améliorée pour garantir une approche globale et intégrée de l'appui fourni. La communication avec la Commission de l'UA, le secrétariat du NEPAD et les commissions économiques régionales devrait être renforcée pour établir un lien véritable entre les organismes et organisations de l'ONU et ces organes régionaux et sous-régionaux.

La coordination sous-régionale est essentielle pour relier les accords régionaux aux priorités et interventions nationales. Il faudrait continuer de renforcer la confiance entre les organismes de l'ONU et la Commission de l'UA, le secrétariat du NEPAD et les commissions économiques régionales et entre les organismes des Nations Unies. Le renforcement des capacités de la Commission de l'UA, du secrétariat du NEPAD, des commissions économiques régionales et des organismes participants est indispensable pour une prestation de services optimale et devrait donc être amélioré. Il sera ainsi possible de faciliter la programmation et la mise en œuvre conjointes des activités d'appui à l'UA et au NEPAD. Les groupes thématiques doivent accorder la priorité à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'activités conformes au Programme décennal de renforcement des capacités de l'UA et aux plans stratégiques de la Commission de l'UA, du secrétariat du NEPAD et des commissions économiques régionales.

Il est essentiel de renforcer les capacités institutionnelles (humaines, financières et matérielles). À cet effet, un engagement, une volonté politique et un appui institutionnel plus fermes sont nécessaires de la part de tous les organismes des Nations Unies et des organisations africaines régionales et sous-régionales concernées. Compte tenu de son mandat élargi, le secrétariat de la réunion de consultation régionale (qui est passé du rôle de simple organisateur à celui de coordonnateur stratégique), doit être doté de ressources suffisantes lui permettant de s'acquitter convenablement de son rôle stratégique de coordination et de répondre aux attentes. Les organismes de la CEA et des Nations Unies ainsi que les organisations participant à la réunion de consultation régionale doivent prendre des mesures à cet effet.

Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, constitue une occasion unique pour la CEA d'assurer le suivi et la promotion de la bonne gouvernance en Afrique. Cependant, l'expérience acquise par la CEA au cours du processus a mis en évidence plusieurs obstacles importants qu'il faudra surmonter: Premièrement, le secrétariat du Mécanisme ne dispose pas des capacités requises, notamment en termes de ressources humaines et de recherche pour gérer efficacement et techniquement le processus et l'encadrer, la CEA devant constamment combler ces lacunes. Deuxièmement, l'exercice absorbe un volume considérable des ressources humaines et financières de la CEA, lors de missions d'examen ad hoc et prolongées. Les missions d'examen du Mécanisme doivent être planifiées de manière réaliste, en tenant compte de la disponibilité des experts de la CEA.

La CEA joue un rôle clef dans le cadre du Mécanisme est sa participation est indispensable pour garantir l'indépendance, la crédibilité et l'intégrité de l'évaluation. Le Mécanisme d'évaluation offre à la CEA la possibilité d'engager un dialogue national constructif et d'instaurer une nouvelle culture de la gouvernance sur le continent. Comme de plus en plus de pays se disent

prêts à démarrer le processus d'examen (5 nouveaux pays en 2008), la demande d'assistance technique adressée à la CEA sera de plus en plus forte. Il existe, en outre, une demande constante d'autres institutions internationales de développement et organismes des Nations Unies qui sont tributaires de la CEA pour des informations et des avis techniques sur le concept d'évaluation par les pairs et les leçons tirées de sa mise en œuvre.

Compte tenu de ce qui précède, il y a lieu d'examiner les points ci-après:

- a) Renforcement des engagements et de l'appui institutionnel des organismes des Nations Unies et des organisations continentales et régionales participant à la réunion de consultation régionales;
- b) Allocation de ressources supplémentaires au secrétariat de la réunion de consultation de ce mécanisme situé à la CEA pour fournir l'appui nécessaire au fonctionnement efficace;
- c) Intensification de l'appui au renforcement des capacités de la Commission de l'UA, du secrétariat du NEPAD et des commissions économiques régionales;
- d) Renforcement des capacités du secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine (recherche, planification, organisation et sensibilisation);
- e) Conclusion d'un accord formel entre la CEA et le secrétariat du Mécanisme par la signature d'un mémorandum d'accord;
- f) Intensification de l'appui au renforcement des capacités des parties prenantes nationales concernées (organisations de la société civile, parlementaires, secteur privé, etc.) et des capacités de recherche nationale dans les domaines de la gouvernance;
- g) Amélioration du processus d'examen ultérieur, notamment du suivi de la mise en œuvre du Programme d'action national;
- h) Encouragement au lancement accéléré du processus dans les pays participant au Mécanisme et à l'adhésion au processus dans les pays membres non participants.